



Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

Assemblée générale du 29 janvier 2022

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2021

Je n'en reviens pas ! Voilà déjà quinze ans que notre association existe ! Quinze ans que nous essayons, par nos actions, de préserver la qualité de notre langue, de la faire aimer et de la faire rayonner. C'étaient, en effet, les buts que nous nous étions fixés en rédigeant les statuts de l'association.

En ce début de seizième année, je vous présente donc le rapport moral et d'activités de l'année 2021 au cours de laquelle, malgré les perturbations provoquées par la crise sanitaire, nous avons quand même pu œuvrer, à la poursuite des objectifs précités.



Concernant le nombre d'adhérents :

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'adhésions de notre délégation était de 53 dont 13 couples, ce qui donnait 66 membres, dont 62 domiciliés dans le département du Cher, une adhérente dans l'Indre, une en Loir-et-Cher, une en Charente-Maritime et une dans l'Orne.

En 2021, nous déplorons, comme la plupart des associations, une petite réduction de notre effectif et, hélas pour la première fois depuis 15 ans, aucune nouvelle adhésion. Compte tenu de ces départs le nombre total d'adhésions de notre délégation au 31 décembre 2021 était de 52 dont 11 couples, ce qui donnait 63 membres dont 59 domiciliés dans le Cher, une adhérente dans le département de l'Indre, une dans celui de Loir-et-Cher, une en Charente-Maritime et une dans l'Orne (32 femmes, 30 hommes et 1 association).

Espérons qu'au cours de l'année 2022, de nouveaux amoureux de la langue française viendront nous rejoindre.

Concernant l'administration :

En 2021, il a été tenu une assemblée générale ordinaire par procédure écrite et un conseil d'administration par visioconférence, ce qui est conforme à notre obligation statutaire.

Concernant les actions conduites :

Quatorze actions avaient été envisagées pour l'année 2021.

1^{ère} action : Organiser un concours de français dans les classes de 4^e des collèges :

En raison de la crise sanitaire, cette action a été conduite par un groupe réduit à huit membres, à savoir mesdames NORMAND, ZEVACO-FROMAGEOT et messieurs GROS, LANGLOIS et moi-même.

Concours 2020/2021 : Fin 2020, cinq collèges du Cher avaient inscrit 14 classes représentant un total de 315 élèves pour participer en janvier 2021 au « Plumier d'or », concours qui se déroule au plan international. Il s'agissait des établissements de Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron, Henrichemont, Saint-Doulchard et Sancergues. À souligner, les résultats de cinq élèves très méritants : Basile SIMONIN du collège Roger Martin du Gard de Sancergues et Lila NAIT SLIMANI du collège Béthune-Sully d'Henrichemont, lauréats classés respectivement 25^e et 33^e sur plus de 19000 participants au plan international, et de trois élèves ayant reçu un diplôme d'encouragements.

En mars, au cours de la Semaine de la langue française et de la francophonie, les 42 élèves du Cher ayant composé les meilleures copies du « Plumier d'or » ont participé au « Plumier d'argent » qu'organise notre délégation. L'épreuve a pu se dérouler normalement mais, en raison de la pandémie, la remise des récompenses n'a pas pu avoir lieu en présence des parents, professeurs et élus. Les livres offerts en récompense - dont notre ouvrage « En français correct » - ont été acquis grâce aux subventions obtenues de

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

la Ville de Bourges (200 €) et du Conseil départemental (300 €) ; ils ont été portés aux cinq professeurs référents par Claude LANGLOIS et moi-même.

Concours 2021/2022 : Fin 2021, sept collèges ont inscrit 22 classes, ce qui représente 480 élèves qui ont participé au « Plumier d'or ». Il s'agit des établissements de Bourges (Victor Hugo), Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron, Henrichemont, Saint-Amand-Montrond, Sancergues et Sancerre.

2^e action : Organiser le concours de français « Les Nouvelles de DLF 18[®] » :

Suite à l'absence de réception de nouvelles lors de l'édition 2020 du concours, une réflexion devait être conduite pour envisager une nouvelle édition. Elle n'a pas pu avoir lieu en 2021.

3^e action : Poursuivre la vente de notre livre « En français correct » :

Depuis fin 2013, nos chroniques sont regroupées dans notre livre « En français correct ». Cet ouvrage continue à connaître le succès puisque 44 exemplaires ont été vendus en 2021, en plus des 44 offerts aux lauréats de nos concours. Afin de disposer de suffisamment d'ouvrages pour continuer nos ventes mais aussi pouvoir en remettre à nos futurs lauréats au Plumier d'argent, le conseil d'administration a décidé une nouvelle impression de 200 exemplaires. Au 31 décembre 2021, nous comptons 1200 ouvrages écoulés et il en restait 210 sur les 1410 imprimés au total.

4^e action : Proposer une chronique à cinq médias radiophoniques locaux et régionaux :

Nos chroniques sont toujours diffusées sous l'appellation « Mot à mot » sur les ondes de RCF Nièvre et de RCF en Berry. De même, Radio-Morvan, Radio-Résonance et Radio-Avallon continuent la diffusion sur leurs ondes sous l'appellation « En français correct ». Toutes ces chroniques sont celles de notre livre après une légère adaptation pour l'expression orale.

5^e action : Conduire une communication avec les médias :

Deux rendez-vous sollicités auprès de la rédaction du journal *Le Berry Républicain* ont été annulés en raison de la pandémie. Deux articles ont rendu compte de nos activités dans les colonnes de ce même journal : l'un pour la remise de récompenses aux élèves du collège Béthune-Sully d'Henrichemont, l'autre pour la dictée au profit du Téléthon à Menetou-Salon. J'ai par ailleurs été sollicité par des journalistes de France Bleu Berry pour des interviews téléphoniques d'une part pendant la Semaine de la langue française et de la francophonie, et d'autre part au mois de mai ; elles portaient l'une sur l'écriture inclusive et l'autre sur les mots nouveaux apparus dans des dictionnaires.

6^e action : Organiser une animation lors de la venue d'enseignants moldaves dans le Cher :

Dix professeurs moldaves qui enseignent le français dans leur pays sont venus en France au mois de novembre. Au cours d'une rencontre à Bourges, Philippe LEBLOND a présenté deux animations culturelles ludiques sous forme de questionnaires à réponses multiples autour de la langue française. Ces questionnaires sont publiés sur le site de l'association *Solidarité laïque* qui organise la venue des enseignantes moldaves. Il est à noter que nous n'étions que deux membres de l'association présents à cette animation.

7^e action : Organiser un pique-nique au cours de l'été :

Grâce à quelques bosquets qui nous abritaient d'une petite brise, une dizaine de participants se sont retrouvés au bord de l'étang du Petit Bois à Henrichemont. Après circulation des victuailles et des breuvages, le point a été fait sur l'avancement de nos actions, puis mesdames BERGER et SENNEBOT et monsieur LEBLOND ont proposé quelques animations portant sur la langue française. Tous les participants sont repartis en paraissant contents et satisfaits.

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

8^e action : Organiser une animation culturelle pour les festivités du 14 juillet à Menetou-Salon :

Les festivités, supprimées en 2020 par les autorités, ont pu avoir lieu en 2021. Grâce à une subvention de 50 € accordée par la municipalité de Menetou-Salon, le jeu « Testez votre français », questionnaire à choix multiples, avec différents niveaux de difficulté, a été proposé par mesdames DESBARRÉS et GODRIE et moi-même. Peut-être en raison de la pandémie, la participation a été moindre qu'au cours des années antérieures. Les deux lauréats, junior et adulte, ont toutefois été récompensés par la municipalité de Menetou-Salon.

9^e action : Participer à la Fête des associations à Bourges :

Le dimanche 12 septembre, aux Rives d'Auron, le public était clairsemé, sans doute en raison de la pandémie. Toutefois, madame TISSERAND, messieurs BILLAULT, LANGLOIS, LEBLOND et moi-même avons renseigné des visiteurs intéressés par nos activités ; quelques exemplaires de notre livre « En français correct » ont été achetés par des visiteurs.

10^e action : Participer au Forum des associations à Saint-Martin-d'Auxigny :

Pour la première fois, notre association était présente à cette animation qui a eu lieu le 11 septembre. Malgré un public plutôt dispersé dans le bâtiment abritant les associations à caractère culturel, madame SENNEDOT, monsieur LEBLOND et moi-même avons quand même pu présenter nos activités et vendre quelques livres.

11^e action : Participer au Salon du livre à Henrichemont :

Après une annulation en 2020 en raison de la pandémie, le Salon du livre a repris force et vigueur le 14 novembre dans la salle communale polyvalente d'Henrichemont. Messieurs BILLAULT, LEBLOND et moi-même avons réalisé un beau score de vente de notre livre - 13 exemplaires - et établi de nombreux contacts avec nos visiteurs.

12^e action : Participer au Salon du livre à Souesmes :

Madame NORMAND et moi-même avons été chaleureusement accueillis à Souesmes, le dimanche 3 octobre, pour présenter notre livre au Salon intitulé « *La Clairière aux livres, entre Sologne et Berry* » organisé par l'association « *Artistement vôtres* » présidée par Madame PÉNAGÉ, membre de notre délégation. Là aussi notre participation à ce salon du livre a été une réussite avec 7 exemplaires vendus.

13^e action : Organiser des animations culturelles ludiques au profit du Téléthon à Mareuil-sur-Arnon et à Menetou-Salon :

Ces manifestations ont été proposées au public respectivement les 4 et 18 décembre, la seconde étant conduite en partenariat avec la municipalité de Menetou-Salon. Dans les deux cas, malgré une forte communication, force a été de constater que le nombre de participants n'était pas à la hauteur de nos espérances, y compris des membres de l'association. À Mareuil-sur-Arnon, il s'agissait de corriger un texte dont certains mots comportaient des fautes ; à Menetou-Salon, c'était une dictée classique comportant quelques pièges.

14^e action : Rechercher des citations issues d'œuvres littéraires :

Depuis plusieurs années, madame BERGER collecte des citations qu'elle classe dans des cahiers. Cette année, elle a regroupé ces notes pour produire un livre qui a pu paraître en fin d'année sous le titre *Les grandes rencontres*. Bravo à madame BERGER pour ce volumineux travail et merci d'accepter de nous fournir quelques-unes de ces citations à la demande pour diverses actions. Cette année encore, quelques-unes ont été affichées dans notre pavillon d'exposition à la Fête des associations à Bourges.

En dehors du programme arrêté pour l'année 2021, deux points sont à signaler, pour information :

1° Le projet « Espace » a été abandonné, aucune réponse de l'astronaute Thomas PESQUET ne nous étant parvenue à la suite de nos courriers successifs. Réorienté en projet « Jeunes » vers le judoka Teddy RINER, puis vers la journaliste Leïla KADDOUR, le même résultat négatif a été constaté.

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

2° Toujours avec l'espoir de capter l'attention des jeunes, une amélioration de la communication sur notre comptoir d'exposition a été évoquée lors de notre dernier conseil d'administration (affichage électronique, autre ?).



L'assemblée générale de Défense de la langue française qui devait se tenir à Paris le 28 mars a été annulée en raison de la pandémie et remplacée par une consultation des membres par courrier.



En conclusion, treize actions sur quatorze du programme envisagé pour 2021 ont été réalisées, mais il est constaté que nos adhérents sont moins participatifs qu'au cours des premières années. Une lassitude s'est-elle installée ? Faut-il supprimer certaines actions ? En proposons-nous trop ? En faisons-nous trop ? Il est vrai qu'au regard de l'ensemble des délégations de l'association nationale *Défense de la langue française*, celle du Cher est la plus active de toutes. J'adresse donc mes plus vifs remerciements à tous les membres de l'association qui n'ont pas ménagé leur temps, leur énergie, voire leurs moyens pour participer activement à la préparation, au lancement et au bon déroulement de nos actions en faveur de la langue française. Un très grand merci à vous tous, avec une mention particulière pour les membres du conseil d'administration qui sont sollicités périodiquement.

Compte tenu de nos résultats, je me permets d'espérer que, lorsque nous allons aborder le programme de l'année 2022, vous vous exprimerez clairement sur la poursuite de nos activités en cours et sur vos attentes éventuelles vers de nouvelles actions à conduire.

Je vous remercie de votre attention, et maintenant, je prie tous les membres qui sont à jour de leur cotisation de bien vouloir approuver le présent rapport moral, après réponse aux questions que vous voudrez bien poser.

Mesdames et messieurs, vous avez la parole.

Le président,

Alain ROBLET